



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Collectivités territoriales

Subvention à une association dont la directrice est l'épouse d'un adjoint au maire ?

Le 7 mai 2013, le tribunal administratif de Besançon a confirmé la subvention attribuée à une association, dirigée par l'épouse d'un adjoint au maire. Les faits remontent à mars 2012 : un conseil municipal adopte un plan de subvention des associations pour la période de 2012-2014. Une subvention de 40 000 euros est accordée à une association en charge d'un centre d'art contemporain. Une rallonge de 25 000 euros est votée en septembre de la même année.

Un conseiller d'opposition s'étonne de ce nouveau versement et y voit un conflit d'intérêt. En effet, l'adjoint au maire en charge des affaires culturelles est le mari de la directrice de l'association. L'opposant réclame alors l'annulation des subventions attribuées. En effet, selon le code général des collectivités territoriales, « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part des membres du conseil intéressés à l'affaire [...] soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

Autrement dit, des membres du conseil ne peuvent pas prendre part à des délibérations qui concernent des affaires auxquelles ils sont rattachés personnellement. Ils ont un devoir de neutralité en ce qui concerne les délibérations, mais aussi lors de tout ce qui précède la prise de décision. Dans ce cas uniquement, si l'élu intéressé respecte cette condition de non intervention, alors la subvention est légale et ne peut pas être contestée.

Une commune peut donc subventionner une association même si un de ses membres est concerné de près ou de loin, tant que ce dernier s'abstient de participer au vote de la subvention, mais aussi à toute intervention antérieure, c'est-à-dire dans les débats, et lors de l'instruction du dossier.

Pour le cas cité ci-dessus, le tribunal a rendu un verdict en faveur de la commune et ne remet pas en cause l'attribution de la subvention car en aucun cas, l'adjoint au maire, époux de la directrice de l'association, n'est intervenu dans l'attribution de cette subvention.

Ainsi, l'existence d'un lien conjugal ou familial entre un membre du conseil municipal et un responsable d'association ne suffit pas pour contester et faire annuler une subvention, du moment que la personne concernée au sein du conseil n'intervient dans aucun débat, délibération ou vote.

Dans le cas de l'attribution illégale d'une subvention, l'élu concerné risque de faire annuler la délibération et s'expose aussi à des poursuites pénales pour le motif de prise illégale d'intérêts.



Gérontologie

Les malades d'Alzheimer en Mayenne et l'opéra : sentiments et émotions ressentis par les spectateurs

Le samedi 15 novembre, devant environ quatre-vingts personnes, à la Maison de quartier du Pont-de-Paris, trois artistes professionnels, Claire Layri, soprano, Victor Sicard, baryton, et Anna Carona Estva, pianiste, ont offert un concert d'art lyrique émouvant.

Ce concert, préparé par les personnes malades d'Alzheimer présentes dans l'atelier de musicothérapie de Mayenne et la halte-relais de Laval, a proposé des airs d'opéra de Mozart, Bizet et Rossini très connus – que les auditeurs les plus courageux ont fredonnés, avec la complicité des artistes.

« *Dans les troubles de la mémoire et les répercussions de la maladie d'Alzheimer sur le langage, précise Paul Choynet, président de France Alzheimer Mayenne, la musique et le chant demeurent des moyens de communication appréciés des malades. En particulier l'opéra, poursuit-il, où les airs, les mots, les gestes amplifient les sentiments et les émotions, afin qu'ils soient ressentis par les spectateurs* ».

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claire Girandier, Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer.

La particularité de ce concert a été que les artistes présentent l'œuvre, les personnages et le moment où se situe l'action dans le morceau d'opéra qu'ils vont interpréter, permettant ainsi à chacun d'être « *au cœur d'un événement collectif* », précise Paul Choynet.

Cette initiative est le fruit d'un partenariat signé en 2012 entre l'association Music'O Seniors, SwissLife et France Alzheimer. Le but de l'association Music'O Seniors est de permettre aux personnes âgées d'accéder à l'art lyrique.

Née de l'initiative du baryton français, Jean-Philippe Lafont, l'association Music'O Seniors propose à de jeunes musiciens et chanteurs, issus des conservatoires des grandes villes de France, d'aller à la rencontre des personnes âgées dépendantes : « *L'occasion de partager, autour de concerts de musique lyrique, des moments d'émotion privilégiés* », explique l'association. Depuis 2010, Music'O Seniors a organisé plus de 260 concerts et a réuni 180 jeunes artistes dans toute la France. Ces concerts sont l'occasion de les aider dans leurs études et leur démarrage professionnel.



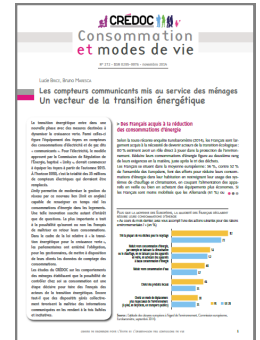
Énergie

On isole son habitation pour limiter sa facture

Selon l'enquête Eurobaromètre (2014) de la Commission européenne (« L'attitude des citoyens européens à l'égard de l'environnement »), 82 % des Français, au cours du mois précédent, ont trié la plupart de leurs déchets pour le recyclage (Union Européenne – UE : 72 %). Ils ne sont plus que 56 % à avoir réduit leur consommation d'énergie, par exemple en baissant la climatisation ou le chauffage, en ne laissant pas des appareils en veille, en achetant des appareils à basse consommation d'énergie (UE : 52 %).

Toujours au cours du mois précédent, ils sont encore 48 % à avoir réduit leur consommation d'eau (UE : 37 %) ; 46 % à avoir choisi des produits locaux (UE : 35 %) ; enfin, 38 % à avoir opté pour un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement (UE : 35 %).

Par ailleurs, selon une enquête du Crédoc (2013), pour limiter la facture d'énergie pour leur logement, 60 % des Français déclarent avoir fait isoler leur habitation ; 51 % avoir adopté les bons comportements pour économiser l'énergie ; 41 % avoir réduit leur consommation de chauffage ; 38 % utiliser des appareils électroménagers moins consommateurs ; 30 % avoir installé un système de chauffage plus performant...



Source : Lucie Brice et Bruno Maresca, « Les compteurs communicants mis au service des ménages – Un vecteur de la transition énergétique », Crédoc, *Consommation et modes de vie* n° 272 de novembre 2014.



Vie associative

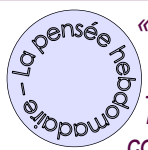
Les 25 ans d'Atmosphères

L'association Atmosphères 53 vient de fêter ses 25 ans. L'éditorial de son bulletin *Séquences* de décembre 2014 rappelle qu'elle s'est structurée autour du lycée Lavoisier, à Mayenne : elle a fondé son action sur l'éducation à l'image pour les scolaires et pour tous, ainsi que sur la promotion de films qui n'avaient pas alors leur place sur les écrans mayennais. « *Après le séjour de trente lycéens en Pologne et de trente lycéens polonais en France, poursuit l'éditorial, une Quinzaine culturelle polonaise, réalisée en 1986 autour du lycée avec de nombreux partenaires, jetait les bases des Reflets du cinéma* ».

Depuis vingt-cinq ans, au gré des évolutions du cinéma, l'association s'est adaptée en s'élargissant à l'ensemble de la Mayenne (Atmosphères 53), en se tournant vers la production cinématographique (Atmosphères production), en reprenant l'exploitation du Vox, à Mayenne (Atmosphères Cinéma).

Atmosphères 53

12 rue Guimond-des-Riveries, 53100 Mayenne.
Tél. 02 43 04 20 46. Mél. contact@atmospheres53.org.
Site Internet : www.atmospheres53.org/



« *Le journalisme d'investigation ne se fixe désormais aucune limite, aucun impératif catégorique. Il considère que tout doit être « révélé », mis sur la place publique et que la « révélation » signe en qualité cette activité qu'est le journalisme. Il a beaucoup apporté, ce journalisme, fait reculer les barrières du mensonge d'État ou des manœuvres des intérêts particuliers. Il ne se demande cependant jamais s'il n'en fait pas trop. Si, à force de cogner de tous côtés, il n'y a pas quelqu'un ou quelque parti pour tirer profit de ce qu'il étale. Si, agissant au nom de la pureté de la transparence, il n'instille pas, à longueur de colonnes et d'antennes, dans l'esprit public, que nous ne sommes gouvernés et dirigés que par des malfaiteurs, des bandits de grand-chemin, des escrocs et qu'il serait temps de balayer tout cela. Il sera trop tard, chers confrères [journalistes], pour chougner le jour où un pouvoir vraiment dur s'installera dans notre pays et mettra sa lourde patte sur vos activités, faisant reculer la liberté totale qui est la vôtre* ».

Bruno Frappat, « Halte au feu » (« L'humeur des jours » – chronique), *La Croix* des 15 et 16 novembre 2014.